

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

139^e séance

Compte rendu intégral

Séance du mercredi 14 février 2007

(61^e jour de séance de la session)

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



JOURNAUX
OFFICIELS

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

1. Questions au Gouvernement. (p. 1171).

ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS (p. 1171)

MM. Jean-Luc Prével, Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

LICENCIEMENTS CHEZ ALCATEL-LUCENT (p. 1171)

Mme Jacqueline Fraysse, M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

ÉDUCATION CIVIQUE (p. 1172)

MM. Joël Hart, Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

CROISSANCE (p. 1173)

MM. Gaëtan Gorce, Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

VACCIN CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS (p. 1174)

Mme Josiane Boyce, M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

LOI SUR L'EAU ET CARTE DE PÊCHE (p. 1174)

M. Jean-Pierre Decool, Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable.

COMPTES PUBLICS (p. 1175)

MM. Augustin Bonrepaux, Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

RECONVERSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (p. 1176)

MM. Jean-Marie Geveaux, Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

PLAN HÔPITAL 2012 (p. 1176)

MM. Olivier Dassault, Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET PROFITS DU GROUPE TOTAL (p. 1177)

MM. François Brottes, Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

PENSIONS DE RETRAITE (p. 1178)

MM. Jean-Marie Rolland, Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

AIDES EUROPÉENNES À FINALITÉ RÉGIONALE (p. 1178)

MM. Gilles Bourdoleix, Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

OGM (p. 1179)

Mme Martine Billard, M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

2. Ordre du jour des prochaines séances (p. 1180).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe Union pour la démocratie française.

ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Prével, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Jean-Luc Prével. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, les infirmiers, dont le nombre s'élève à 460 000, sont de loin les plus nombreux parmi les professionnels de santé. Leur rôle technique mais surtout moral est primordial, et reconnu par tous nos concitoyens. Cependant, leur profession n'est toujours pas organisée. Les pouvoirs publics ne disposent pas d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble de la profession.

C'est pourquoi la création d'un ordre des infirmiers est apparue comme une nécessité, puisque les problèmes éthiques, déontologiques et de formation sont les mêmes pour les infirmiers libéraux et salariés, et qu'il est donc indispensable de disposer d'une institution représentant l'ensemble de la profession.

Au nom de l'UDF, j'ai proposé à trois reprises, en 1998, en 2003 et en 2006, la création d'un ordre des infirmiers, mais elle avait toujours été refusée. Je me suis donc réjoui que vous en ayez repris l'idée et fait voter la création en décembre 2006. Mieux vaut tard que jamais !

Cependant, pour que cette création soit effective, encore faut-il que les décrets et arrêtés sortent rapidement, avant la fin de la législature. Nous gardons en mémoire ce qu'il est advenu en 1997 pour les kinésithérapeutes.

Malgré vos promesses, que vous vous attachez toujours à tenir, nous ne voyons rien venir. À quelle date seront publiés les décrets permettant la création réelle de l'ordre national des infirmiers ? La profession les attend avec impatience. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. Monsieur le député, ne changez pas vos habitudes en ce qui nous concerne : ne doutez pas, car nos engagements seront bel et bien tenus ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Je sais que vous vous êtes engagé sur ce dossier et que vous avez également accepté de soutenir la proposition de loi déposée par Maryvonne Briot. Sur ce sujet, nous sommes tous réunis *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française)*, parce que c'est un sujet de consensus attendu par l'ensemble des professionnels concernés, quel que soit le secteur dans lequel ils exercent.

La concertation, qui était indispensable, s'est terminée lundi dernier. Le projet de décret sera transmis au Conseil d'État lundi prochain. Comme je m'y étais engagé, le décret portant constitution du Haut Conseil des formations paramédicales lui sera soumis le 14 mars. Parallèlement, afin de ne pas perdre de temps, j'ai engagé les procédures pour la vérification et la constitution des listes, notamment auprès des établissements de santé, afin que tout soit conclu le plus rapidement possible.

Je sais pertinemment, en effet, que la création de cet ordre est très attendue et que, quand le législateur vote un texte et que le Gouvernement prend ses responsabilités, il faut veiller à ce que j'appelle le « service après-vote ». *(Sourires.)* Vous savez que j'y suis très attaché. Tant qu'une décision n'est pas devenue une réalité pour ceux à qui elle s'adresse, en l'occurrence, les infirmiers, elle n'existe pas. Dans ce dossier, ce sont eux qui ont raison et les engagements pris seront tenus. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

LICENCIEMENTS CHEZ ALCATEL-LUCENT

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Fraysse, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

Mme Jacqueline Fraysse. Monsieur le Premier ministre, deux mois après sa fusion avec Lucent, Alcatel vient d'annoncer la suppression de 12 500 emplois dans le monde, dont 1 500 en France. Cette grande entreprise de téléphonie justifie ces suppressions d'emplois par de mauvais résultats. Mais si ces résultats décevants pénalisent gravement les salariés, on ne peut pas en dire autant des actionnaires, qui percevront les mêmes dividendes que l'année dernière, qui fut considérée comme faste. Le jour où le plan de licenciement fut annoncé, le cours de l'action a gagné 4 % !

Voilà une belle illustration de la société libérale que vous défendez, uniquement fondée sur la sacro-sainte loi du marché, où la concurrence est libre et non faussée.

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme Jacqueline Fraysse. La vie des hommes et des femmes privés d'emplois et celle de leur famille n'est pas votre préoccupation.

M. Jean-Marc Roubaud. Quelle est la question ?

Mme Jacqueline Fraysse. Ce n'est pas non plus celle de la direction d'Alcatel-Lucent qui, au lieu de compter sur son capital humain et d'investir dans la recherche et le développement, a préféré faire payer à ses salariés une fusion dont ils ne voulaient pas, une chute des cours de l'action qu'ils ne maîtrisent pas et une baisse des prix que les dirigeants n'ont pas su anticiper.

Il y a quelques années, Alcatel était encore une entreprise publique. Après sa privatisation, 40 000 emplois ont été supprimés entre 2000 et 2005. Aujourd'hui, après la fusion avec Lucent et de nouvelles suppressions d'emplois, les salariés français ne représenteront plus que le troisième contingent des effectifs d'Alcatel-Lucent dans le monde.

Monsieur le Premier ministre, est-ce là le patriotisme économique autour duquel vous vouliez rassembler toutes les énergies ?

M. le président. Merci, madame la députée.

Mme Jacqueline Fraysse. Quand allez-vous, au nom de ce patriotisme économique, agir réellement pour défendre l'emploi en France, notamment en interdisant les licenciements boursiers ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Madame la députée, 1 478 suppressions de poste ont été annoncées en France, auxquelles je dois à la vérité d'ajouter 320 intérimaires et sous-traitants directement impactés par la décision d'Alcatel-Lucent.

M. Jean-Pierre Brard. Pour être impactés, ils le sont !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Hier, François Loos a évoqué les conditions de concurrence dans le secteur des télécommunications, ainsi que la nécessité de conforter en France un potentiel de recherche et de développement. Comme vous, je veux parler du capital humain et des difficultés que ressentent les hommes et les femmes devant de telles annonces.

Premièrement, nous avons rencontré le directeur général et le directeur des ressources humaines et, cet après-midi, nous recevons les représentants du syndicat majoritaire, parce que c'est d'abord le dialogue social qui doit fixer les objectifs en termes d'évolution des emplois et des compétences.

Deuxièmement, nous avons demandé à la direction générale et à la direction des ressources humaines d'utiliser l'ensemble des outils – gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mobilité interne ou externe, essaiage – pour que toutes les solutions soient explorées et qu'on en trouve une pour chaque homme et chaque femme. La solution, en effet, ne peut pas être d'utiliser des mesures d'âge à répétition en se privant des compétences des seniors.

Troisièmement, il faut se soucier des territoires et de leur vitalisation. C'est particulièrement vrai à Lannion, à Orvaux et dans la région Île-de-France. Responsabilité, au travers des dispositions de la loi de cohésion sociale, et capacité d'inventivité : c'est autour de ces notions que le Gouvernement se battra avec fermeté, dans l'intérêt du capital humain et des territoires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

ÉDUCATION CIVIQUE

M. le président. La parole est à M. Joël Hart, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Joël Hart. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Patrick Roy. De la grammaire et du calcul mental !

M. Joël Hart. Lundi dernier, avec tout le sérieux que cela mérite, vous avez décoré deux professeurs pour le courage dont ils ont fait preuve, alors que leurs élèves étaient en danger. Vous leur avez exprimé, bien légitimement, la reconnaissance de l'école et des parents. Ces deux enseignants sont effectivement des modèles de civisme non seulement pour les adultes que nous sommes, mais surtout pour les élèves.

Les modèles sont importants mais ils ne sont pas toujours suffisants pour que les jeunes deviennent à leur tour des adultes responsables, de véritables citoyens dans leurs pratiques et leurs attitudes. On parle beaucoup de citoyenneté, mais il serait peut-être nécessaire de redéfinir la notion de citoyen et non seulement ses droits mais surtout ses devoirs à l'égard de la société.

C'est en connaissant mieux les règles de fonctionnement de notre société et des principes fondamentaux tels que la politesse, la tolérance, le respect d'autrui, l'esprit patriotique et les valeurs de la République que nos jeunes pourront, dès les premiers moments de leur scolarité, se familiariser avec les règles élémentaires de la vie en société. Certes, l'éducation civique est déjà enseignée à l'école, mais son enseignement n'a pas toujours la place qu'il devrait avoir.

Comment comptez-vous, monsieur le ministre, lui donner toute l'importance qu'elle mérite dans la vaste rénovation des enseignements que vous avez engagée depuis votre arrivée au ministère de l'éducation nationale ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Comme vous avez raison, monsieur le député, de saluer le courage exceptionnel de deux enseignants ! Magali Lavocat a vingt-cinq ans. Je me permets de dire son âge, car elle est très jeune. Quant à son collègue Laurent Mastorgio, il a trente et un ans. Leur acte de courage, je l'ai salué et je les ai récompensés, parce que c'est un exemple pour la communauté éducative qui fait preuve de courage tous les jours et qui a besoin d'être saluée et remerciée. En même temps, c'est déjà de l'éducation civique pour les élèves qui en ont été témoins.

Dans le cadre des futurs IUFM, qui prendront effet en 2007, les enseignants recevront une formation à la fonction d'enseignant dans le cadre de la fonction publique sur le thème : qu'est-ce qu'un fonctionnaire ? quels sont ses droits et ses devoirs ?

Pour les élèves, je procéderai exactement comme je l'ai fait pour la lecture, la grammaire et le calcul. J'ai chargé Dominique Schnapper, membre du Conseil constitutionnel de faire des recommandations, que je transformerai en programmes. Ceux-ci seront mis en place à la rentrée prochaine pour définir très exactement ce qu'est l'éducation civique. J'ajoute – mais vous le savez – que, depuis la dernière rentrée, une note de vie scolaire est attribuée à

chaque élève dès la sixième, afin de mettre en conformité, dès le collège, l'apprentissage des institutions et le comportement citoyen.

Je pense que c'est ainsi, en comptant sur la communauté éducative et en confiant aux enseignants l'enseignement de la vie citoyenne que l'on fera des citoyens majeurs. La méthode me paraît autrement meilleure que de confier ce rôle à des militaires ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire – Protestations de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Zéro !

CROISSANCE

M. le président. La parole est à M. Gaëtan Gorce, pour le groupe socialiste.

M. Gaëtan Gorce. En l'absence du ministre de l'intérieur (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), je tiens à souligner l'extraordinaire désinvolture de M. Sarkozy, qui a dû retirer hier les dispositions de son projet de loi associant délinquance et santé mentale, quelques minutes seulement après avoir laissé le ministre délégué à la sécurité sociale expliquer combien elles étaient essentielles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Marc Roubaud. Quelle est la question ?

M. Gaëtan Gorce. Nous savons maintenant que, pour M. Sarkozy, ce qui est essentiel le matin ne l'est plus le soir. Dont acte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre des finances, s'il est là !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est absent !

M. Gaëtan Gorce. Monsieur le ministre, je n'aurai pas l'impertinence de vous interroger sur les chiffres du chômage. Vous avez souhaité empêcher la publication de ceux de l'INSEE, qui vous étaient favorables. Dont acte.

Je ne céderai pas non plus à la tentation de vous interroger sur l'état des déficits publics, dans la mesure où chacun sait que, en la matière, votre gouvernement va entrer dans le livre des tristes records.

Je voudrais simplement vous parler avec beaucoup de gravité des chiffres de la croissance qu'Eurostat, que vous n'avez pas le pouvoir de censurer, vient de publier.

Je m'exprime avec gravité car seule la croissance peut garantir l'avenir de nos emplois et l'équilibre de nos comptes publics, qui se sont particulièrement dégradés. Je m'exprime avec gravité parce que c'est grâce à la croissance que nos voisins européens ont su réduire leur endettement.

M. Jean-Marc Roubaud. Venons-en à la question !

M. Gaëtan Gorce. Or les chiffres – j'espère que, là où vous êtes, vous m'entendez – sont accablants. Alors que la France, entre 1997 et 2002, se situait dans le peloton de tête des nations européennes en matière de croissance,...

Mme Martine David. C'est vrai !

M. Gaëtan Gorce. ... elle figure désormais – je comprends que cela vous ennuie, mais telle est la réalité des chiffres sur lesquels on peut se baser – au dixième rang des douze

nations de la zone euro. Alors que, jusqu'à présent, vous nous expliquiez que la faiblesse de la croissance française était liée à celle de la zone euro, cette explication tombe aujourd'hui : toutes les grandes nations font mieux que vous. La Finlande ou l'Irlande, pour prendre ces exemples, font même trois fois mieux.

Mme Martine David. Après cinq ans de Sarkozy !

M. Gaëtan Gorce. J'aimerais que vous nous expliquiez comment vous pouvez concilier ce constat accablant pour nos finances publiques et notre situation économique...

M. le président. Monsieur Gorce, posez votre question !

M. Gaëtan Gorce. ... avec les propositions du ministre candidat M. Sarkozy, qui a été votre prédécesseur à Bercy, que vous soutenez et qui propose purement et simplement d'amplifier une politique qui ne marche pas.

Non seulement vous avez été incapables de répartir équitablement les richesses au cours des cinq dernières années (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*),...

M. le président. Monsieur Gorce !

M. Gaëtan Gorce. ... mais vous vous montrez aujourd'hui incapables d'en créer. Pensez-vous sincèrement, monsieur le ministre, qu'il soit dans l'intérêt de notre pays de continuer plus longtemps dans ce sens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député Gorce, en vous entendant, je me dis parfois que la politique, c'est moche. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gaëtan Gorce. Je ne peux pas accepter cela !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Je n'ai pas crié quand vous avez parlé. Je vous ai écouté. (*M. Gaëtan Gorce se dirige vers le banc du Gouvernement.*)

M. Gaëtan Gorce. Vous n'avez pas le droit de dire cela ! C'est inadmissible ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Monsieur Gorce, allez vous asseoir !

M. Henri Emmanuelli. C'est scandaleux ! (*M. Henri Emmanuelli quitte l'hémicycle, ainsi que d'autres députés socialistes.*)

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Vous êtes intarissable sur la question de la croissance, mais vous ne dites pas un mot des résultats de la France en matière de baisse du chômage et du déficit du budget de l'État.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Dehors !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. C'est une nouvelle démonstration que vos procès d'intention vous permettent de taire que le programme de Ségolène Royal ne prévoit strictement rien pour rétablir la situation budgétaire de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

VACCIN CONTRE LE CANCER
DU COL DE L'UTÉRUS

M. le président. La parole est à Mme Josiane Boyce, pour le groupe UMP.

Mme Josiane Boyce. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, en France, le cancer du col de l'utérus atteint chaque année 3 000 femmes et cause la mort de 1 000 d'entre elles. Les dimensions planétaires de ces infections en font un fléau mondial dont les conséquences humaines, cliniques, psychologiques et économiques sont considérables. En 2002, 33 000 cas de cancer du col utérin ont été diagnostiqués en Europe et, la même année, le nombre de décès imputables à ce dernier a été de 15 000 sur le continent européen. Dans le monde, on estime que 70 % des femmes seront infectées par les virus HPV à un moment ou à un autre de leur vie, avec un pic d'incidence entre 15 et 25 ans. Dans ma circonscription, une jeune femme de 22 ans est atteinte d'un cancer de ce type.

Dans leur grande majorité, les infections HPV sont asymptomatiques et transitoires. Chez certaines femmes, dont les défenses immunitaires sont faibles, elles s'avèrent persistantes et évolutives et sont à l'origine de lésions génitales externes bénignes – lésions de bas grade – ou de lésions intra-épithéliales cervicales qui font le lit du cancer : c'est le cas des papillomavirus dénommés 16 ou 18, les plus graves.

Dans ce contexte, l'apparition d'un vaccin est une bonne nouvelle, même s'il ne faut évidemment pas remettre pour autant en cause les systèmes préventifs contre les maladies sexuellement transmissibles, que l'on peut résumer par le sigle VDP : Vaccin, Dépistage par le frottis, Protection par le préservatif.

Deux laboratoires ont mis en place des vaccins contre cette infection. L'un a déjà été homologué et traite des lésions de bas grade 6 et 11, et de haut grade, 16 et 18. L'autre attend l'homologation et concerne les lésions de haut grade. Cependant, le coût de ces vaccins est élevé : 400 euros pour trois administrations à zéro, deux et six mois. On comprend que, à ce prix, ils ne puissent pas concerner tous les publics, alors que, précisément, tous les publics en ont besoin.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quand la Haute Autorité de santé se prononcera sur le service médical rendu par ce vaccin ? Sera-t-il inscrit sur la liste des médicaments remboursables et à quelle échéance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. Madame la députée, quand un traitement représente une avancée médicale majeure, il est de la responsabilité de l'assurance maladie de le rembourser. Ce vaccin coûte 360 euros et il est bien évident que c'est à la collectivité d'assumer cette charge. Il est d'ailleurs déjà remboursé dans certains pays européens, car les sociétés pharmaceutiques en ont fait la demande plus tôt. En tout état de cause, nous devons permettre aux Françaises d'avoir accès dans les meilleures conditions à ce vaccin, sans pour autant laisser de côté la prévention.

Par ailleurs, il convient de répondre à des questions précises : à qui ce traitement s'adresse-t-il en priorité et dans quelles conditions, à quel âge notamment, la vaccination doit-elle avoir lieu ? J'ai donc saisi le Haut Conseil de santé publique, qui doit me rendre ses conclusions sur l'établisse-

ment de la meilleure stratégie vaccinale à la fin du mois de mars. Soucieux de ne pas perdre de temps, je n'ai pas voulu attendre cette échéance – que, normalement, j'aurais dû respecter – pour demander à la Haute Autorité de santé de lancer les études nécessaires. Nous pourrions ainsi admettre au remboursement ce premier vaccin avant le mois de juillet prochain.

Enfin, vous avez eu raison de souligner que nous ne devons en aucun cas relâcher notre effort en matière de prévention et de dépistage qui, même si cette vaccination est importante en termes de santé publique, doivent rester notre priorité. C'est dans cette optique que nous continuerons de travailler, car même une avancée médicale majeure ne doit pas nous faire oublier les fondamentaux, notamment la prévention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

LOI SUR L'EAU ET CARTE DE PÊCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Decool. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, les enjeux liés à l'eau ont été l'objet de nombreux débats, en France et dans notre hémicycle, jusqu'à l'adoption récente de la loi sur l'eau. Je souhaite vous interroger aujourd'hui sur les dispositions relatives à la pêche en eau douce.

La pêche à la ligne est un loisir populaire et créateur de lien social. Pourtant, elle est en danger. En effet, ses effectifs baissent de plus de 3 % par an : en dix ans, elle a perdu près d'un pêcheur sur trois. Néanmoins, nombreuses sont les associations, les fédérations, qui œuvrent pour que cette activité se maintienne et redevenue attractive. Pour les aider, la loi sur l'eau a totalement réorganisé ce secteur et lui a donné une architecture plus cohérente et plus lisible. La Fédération nationale pour la pêche aura ainsi un statut officiel et reprendra certaines missions du Conseil supérieur de la pêche, ainsi qu'une partie de ses ressources.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire quelle sera la répartition financière du montant de la carte de pêche ? La part revenant aux associations locales sera-t-elle revalorisée ? Quelles seront les ressources et le partage des missions entre la Fédération nationale et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ? Quel contrôle sera exercé sur l'utilisation de ses fonds par la Fédération nationale ? Enfin, pouvez-vous assurer aux pêcheurs en eau douce que cette nouvelle structure permettra de dégager des financements pour des projets nécessaires et innovants ? Surtout, pensez-vous qu'il faille prêter attention aux rumeurs selon lesquelles la loi sur l'eau aurait pour effet d'augmenter le prix de la carte de pêche ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable. Monsieur le député Decool, ainsi que vous l'avez souligné, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qui était attendue depuis dix ans, a notamment créé une Fédération nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, dont la première assemblée générale s'est tenue le 5 février dernier.

Un budget de 20 millions d'euros a été voté, afin d'assurer l'exécution des missions de service public et la péréquation entre les fédérations. La création de l'ONEMA permettra d'en assurer le financement par l'ensemble des usagers de

l'eau, et non plus par les seuls pêcheurs. Le montant de la taxe piscicole a donc pu être abaissé de 29,50 euros en 2006 à 8,80 euros en 2007. S'y ajoute la cotisation à la Fédération nationale, qui a été librement fixée par les représentants des pêcheurs à 19,20 euros, afin d'opérer une péréquation importante. La loi sur l'eau n'a donc pas contribué à l'augmentation du prix de la carte de pêche, bien au contraire.

J'ajoute que 85 % des sommes ainsi perçues serviront à aider les fédérations départementales dans leurs missions concrètes au plus près du terrain, comme la réhabilitation des milieux ou des espèces migratrices. Par ailleurs, je resterai vigilante sur le contrôle de la bonne exécution des services auxquels la fédération participe, ainsi que sur l'emploi des ressources qu'elle perçoit.

Enfin, je rappelle que la loi sur l'eau était attendue par tous, mais qu'elle n'a pas été soumise au vote sous l'ancienne législature, par manque de temps peut-être et surtout par manque de courage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

COMPTES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour le groupe socialiste.

M. Augustin Bonrepaux. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Augustin Bonrepaux. ... mais je souhaite d'abord répondre à M. le ministre du budget. Ce qui est « moche », monsieur le ministre, c'est votre arrogance (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et l'incapacité du Gouvernement à répondre à une question simple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Si les chiffres de la croissance sont accablants, si les résultats économiques de la France sont désastreux, c'est à cause de votre politique (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*): explosion de la dette publique, déficit record du commerce extérieur, explosion des comptes sociaux et de la dette sociale. Voilà votre bilan, celui de l'UMP et de son candidat ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

N'abusez pas les Français en prétendant que les choses vont mieux. Vous savez très bien que c'est faux ! (*Mêmes mouvements.*) La Cour des comptes a très bien montré que la réduction de la dette en 2006 ne résulte que des recettes de privatisation. Elle a même signalé que « ce n'est pas une voie durable de désendettement, car le potentiel d'actifs cessibles n'est pas infini. ». Les Français doivent savoir que, bientôt, il n'y aura plus rien à vendre ! (*Mêmes mouvements.*)

Le rapport Pébereau, dont Nicolas Sarkozy prétendait faire son livre de chevet, précise clairement que le refus de la baisse des impôts est la condition indispensable au désendettement.

M. Patrick Ollier. La question !

M. Augustin Bonrepaux. Aujourd'hui par démagogie, Nicolas Sarkozy n'hésite plus à promettre une baisse massive des impôts : 68 milliards ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est irres-

ponsable ! M. Breton admettait avant-hier que cette baisse ne pourrait commencer qu'en 2011, juste avant les élections de 2012. De qui se moque-t-on ? (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Posez votre question, s'il vous plaît, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Les ministres se contredisent et contredisent le candidat de l'UMP. Nos engagements européens ne sont pas tenus.

J'aurais aimé que M. le Premier ministre nous dise – mais il n'est pas là – quelle est sa position et s'il va sacrifier les générations futures, en cédant aux promesses de Nicolas Sarkozy de faire de nouveaux cadeaux fiscaux aux plus riches. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement. Je vais essayer de dire les choses gentiment, en m'en tenant aux faits. Quels sont-ils ? Le déficit budgétaire de l'État, qui était de 49 milliards en 2002, est de 36 milliards aujourd'hui : rapporté au PIB, c'est le meilleur score depuis quinze ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Le taux de chômage est de 8,7 % : c'est le meilleur score depuis vingt ans. (*Mêmes mouvements.*)

M. Augustin Bonrepaux. C'est faux !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. La France est le premier des quatre grands pays européens à passer en dessous de la barre des 3 % de déficit budgétaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Enfin, monsieur Bonrepaux, sur les années 2004, 2005 et 2006, le taux de croissance de la France est, en moyenne annuelle, supérieur à celui de l'Allemagne et de l'Italie.

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas vrai ! Tout est faux !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Monsieur Bonrepaux, et je vous le dis d'autant plus gentiment que je sais qu'il s'agit de votre dernière séance, nous avons, sur tous ces sujets, des différences majeures. J'ai lu attentivement le programme de Mme Royal : c'est un catalogue d'avantages individuels et de dépenses publiques non maîtrisées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. Celui de M. Sarkozy coûterait 60 milliards !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Bien entendu, vous vous êtes bien gardés de dire comment vous alliez les financer, et pour cause ! Nous, nous avons fait la démonstration que l'on pouvait à la fois baisser les impôts et réduire les déficits, en modernisant et en diminuant la dépense publique.

M. François Hollande. Pas du tout !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. De votre côté, il ne fait aucun doute que le programme de Ségolène Royal sera financé selon la méthode de gestion des régions socialistes, c'est-à-dire en augmentant les impôts des Français ! Vous pouvez compter sur nous pour le répéter matin, midi et soir jusqu'à la fin de la campagne électorale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

RECONVERSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Geveaux, pour le groupe UMP.

M. Jean-Marie Geveaux. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, vous avez accompli un travail remarquable à la tête de votre ministère depuis 2002, nul ne le conteste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Vous avez commencé en organisant les états généraux du sport sur l'ensemble du territoire, qui ont abouti à de nombreux engagements tenus avec succès : l'accès au sport pour tous, en particulier les femmes et les personnes handicapées, le renforcement de la lutte contre le dopage, le développement des emplois sportifs, les aides supplémentaires aux sportifs de haut niveau et aux professionnels, ou encore, récemment, le nouveau statut de l'arbitrage.

Il vous tenait à cœur de tenir un dernier engagement, celui consistant à trouver les moyens de permettre aux sportifs de haut niveau de se consacrer pleinement à la compétition et d'envisager sereinement leur avenir professionnel. Pour cela, nous devons améliorer la protection sociale de ces sportifs et, à la fin de leur carrière, les accompagner dans leur reconversion professionnelle.

Lors du premier « Carrefour de la performance », qui s'est tenu la semaine dernière à l'INSEP, le Premier ministre a donc annoncé en votre présence d'importantes mesures très attendues par le monde sportif.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Allô ? Allô ?

M. Jean-Marie Geveaux. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rappeler ces différentes mesures et nous préciser à partir de quand elles seront effectives ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est bon d'évoquer la reconnaissance de la nation envers ces sportifs qui passent beaucoup de temps à leur préparation et à leur entraînement. Il est de notre devoir de les accompagner.

Les mesures annoncées par le Premier ministre compléteront effectivement les actions déjà menées à ce jour – modernisation des filières de haut niveau, des pôles France et Espoirs, rénovation totale de l'INSEP pour un montant de 120 millions d'euros, refonte avec Gilles de Robien des sections de sport études, renforcement de la coopération entre le ministère des sports et celui de l'éducation nationale, meilleur accompagnement de nos athlètes dans leur formation et meilleure protection de leur santé – vous avez d'ailleurs adopté à l'unanimité la loi sur la protection des sportifs et la lutte contre le dopage.

Cependant, il nous fallait encore travailler à l'insertion et la reconversion des athlètes de haut niveau, conformément à la demande exprimée par la commission des athlètes du Comité olympique français. Le Premier ministre a donc annoncé l'augmentation du nombre de contrats d'insertion professionnelle – CIP – qui permettent aux sportifs d'être pris en charge par une entreprise et de bénéficier dans ce cadre d'un emploi du temps modulé et d'une aide de l'État. Mon collègue Renaud Dutreil va d'ailleurs labelliser ces entreprises, en particulier les PME-PMI, qui bénéficieront d'une déduction fiscale en matière de mécénat de compé-

tences. Le nombre de CIP va donc être porté de 500 à 650, ce qui représente un effort supplémentaire d'un million d'euros de la part de l'État.

Nous allons également travailler à la prise en charge par l'État des cotisations versées à l'assurance maladie et au régime vieillesse pour les athlètes touchant moins de 6 500 euros par an. Certains d'entre eux ne bénéficient d'aucune couverture sociale ! Nous allons donc faire en sorte qu'ils puissent s'entraîner et se préparer aux grandes compétitions en toute sérénité.

Le troisième point consiste en la possibilité offerte aux sportifs de haut niveau de se constituer une épargne salariale qu'ils pourront ensuite utiliser pour financer un plan de reconversion ou de création d'entreprise à la fin de leur carrière.

Nous demandons beaucoup à ces sportifs, compte tenu de la concurrence exacerbée entre les nations. Les mesures qui viennent d'être annoncées en leur faveur constituent l'une des pierres de l'édifice que nous bâtissons pour eux, pour les accompagner et les aider à représenter notre pays partout dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

PLAN HÔPITAL 2012

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault, pour le groupe UMP.

M. Olivier Dassault. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Il est grand temps de sortir du labyrinthe du doute et de briser la spirale de la morosité. (« Ah ! » et sourires sur les bancs du groupe socialiste.) Les prophètes du défaitisme, qui font le pari du pire au détriment de tout un pays, oublient que la France arrive souvent première dans les classements internationaux. Notre système de santé est ainsi reconnu comme le meilleur au monde ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et les avions ?

M. Olivier Dassault. De même que nos terroirs, nos savoir-faire ou nos entrepreneurs, nos hôpitaux et leurs personnels sont essentiels à l'attractivité et au rayonnement de la France.

Conscient de cet enjeu, monsieur le ministre, vous avez présenté hier de nouvelles mesures, témoignant une fois de plus de la place importante accordée par le Gouvernement aux soins et à l'hôpital. Avec 10 milliards d'euros d'investissements, le plan Hôpital 2012 prendra le relais du plan Hôpital 2007 lancé par votre prédécesseur, Jean-François Mattéi. La réussite de cette première étape, qui aura permis l'augmentation de 11 milliards d'euros des dotations en faveur des établissements et des services hospitaliers en cinq ans, soit plus de 2 milliards d'euros chaque année, est due à l'efficacité de votre action personnelle.

Cependant, un bon bilan ne suffit pas à faire une grande politique : il faut également une ambition et un projet. Outre la mise aux normes de sécurité des bâtiments, un effort important devrait être consacré à l'amélioration des conditions de travail des personnels soignants. Ils le méritent, car ils sont l'âme et le visage de ces lieux où l'on apaise la souffrance, où l'on combat la maladie et l'injustice, où l'on soigne autant l'homme que ses blessures. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il n'en reste pas moins absolument nécessaire de rendre la dépense publique plus efficace. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser les axes que vous avez définis pour la politique hospitalière et nous confirmer que la maîtrise des coûts constituera l'un des critères d'éligibilité des dossiers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. La modernisation des hôpitaux – qu'il s'agisse des hôpitaux publics, des cliniques privées ou encore des établissements participant au service public hospitalier – a fait un grand pas en avant ces cinq dernières années grâce au plan Hôpital 2007 que vous avez voulu, voté et financé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Si nos hôpitaux figurent aujourd'hui parmi les meilleurs du monde, c'est justement parce que cet effort de 10 milliards d'euros, qui était indispensable, a profité à tous et sur l'ensemble du territoire. Nos concitoyens étant avant tout attachés à la modernisation des hôpitaux, il n'était pas pensable d'arrêter le mouvement en 2007. Afin d'éviter toute perte de temps et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, j'ai décidé de lancer le plan Hôpital 2012 qui, avec 10 milliards d'euros, va nous permettre de prolonger l'effort engagé.

M. Maxime Gremetz. Et pourtant les hôpitaux sont en déficit !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Au cours des cinq dernières années, 932 opérations ont déjà vu le jour, et plus de la moitié de nos concitoyens ont pu constater les progrès de rénovation et de modernisation qui ont été accomplis. Nous allons continuer à mettre aux normes tous les établissements de France, en donnant la priorité aux services d'urgences, dont une cinquantaine ne sont pas dignes de l'accueil et des conditions de travail que l'on peut en attendre au XXI^e siècle.

Ce plan prévoit également le règlement définitif du problème de l'amiante dans certains établissements. En matière d'informatisation, ce n'est pas la prouesse technologique qui nous intéresse : nous voulons avant tout mettre l'informatique au service de l'hôpital, du personnel et des patients, de sorte que les dossiers soient accessibles par tous et le plus rapidement possible, notamment entre l'hôpital et la ville.

Enfin, nous veillerons à améliorer les conditions de travail des soignants et d'accueil des patients. Il faudra désormais, à chaque fois que des travaux seront prévus, étudier la question de la climatisation ou du rafraîchissement des locaux, afin que nous n'ayons plus à revivre les situations que nous avons connues durant l'été 2003. Nous nous attacherons également à améliorer les conditions d'accueil des familles d'enfants hospitalisés, en particulier dans les services où sont prises en charge les affections les plus graves, par exemple en cancérologie pédiatrique. Voilà le nouveau visage de l'hôpital, un hôpital davantage tourné vers les soignants et vers les patients. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET PROFITS DU GROUPE TOTAL

M. le président. La parole est à M. François Brottes, pour le groupe socialiste.

M. François Brottes. Nous voici à l'heure du bilan de la majorité, qui est aussi celui de M. Sarkozy. Sans doute est-ce pour cela que ni M. de Villepin, ni M. Sarkozy ne sont présents aujourd'hui ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Ma question s'adressera donc à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Et Ségolène ?

M. François Brottes. Le bilan est « moche », pour reprendre le terme employé par M. Copé. La dette a considérablement augmenté en cinq ans, le déficit commercial extérieur atteint 30 milliards d'euros et le déficit cumulé des comptes sociaux 80 milliards, alors qu'ils étaient à l'équilibre en 2002.

Nous sommes aussi à l'heure des promesses de votre majorité et de celles de M. Sarkozy – celui-là même qui nous a annoncé ce matin qu'il va « bouger » sur EDF, ce qui signifie, sans aucun doute, qu'il va continuer sa privatisation, comme il a accepté celle de Gaz de France après avoir promis l'inverse quelques mois auparavant. Certains s'en souviennent !

Monsieur le ministre, quel est le lien entre l'annonce par la société Total de son intérêt pour le nucléaire et l'annonce par M. Sarkozy de son intention de poursuivre la privatisation d'EDF ? Si vous me répondez que cela n'a aucun rapport avec la marée noire de l'Erika, vous aurez raison, car là n'est pas, en effet, la question. (« *N'importe quoi !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Tout de même, comment ne pas s'interroger sur les superprofits de cette entreprise pétrolière, s'élevant à 12,6 milliards d'euros en 2006, soit encore plus qu'en 2005 ?

M. Michel Herbillon. Cette question est totalement incompréhensible !

M. François Brottes. Monsieur le ministre, quel est le prix de l'indécence ? Quel est le tarif de l'arrogance ? Quel est le niveau de l'indignation ? Quel est le montant des profits à réaliser sur le droit à polluer ? Quel est le plafond en dessous duquel vous allez considérer comme inacceptable le contraste entre ces superprofits et la nécessité de lutter contre la vie chère et contre la dégradation de la planète ?

Au-delà de la nécessaire réduction de la consommation d'énergie, nous proposons de relancer avec volontarisme les filières industrielles des énergies renouvelables. Nous proposons clairement, comme nous l'avons déjà fait en 2001, de mettre en œuvre un prélèvement exceptionnel sur les superprofits des sociétés pétrolières, pour développer notamment les transports collectifs – ce qui n'a rien à voir avec un catalogue de mesures individuelles, monsieur Copé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Face à des records absolus de bénéfices et à de telles urgences sociales et environnementales, allez-vous, une fois de plus, vous contenter d'être spectateurs ? Serez-vous une nouvelle fois les complices de la mainmise des actionnaires gloutons sur nos entreprises publiques ? J'espère que je ne vais pas écopier d'une réponse qui fera naufrage de la question posée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement. Vous quittez l'hémicycle pour moins que cela, monsieur Brottes !

Vous avez évoqué le chiffre du commerce extérieur. Cela me donne l'occasion de vous dire que s'il n'y avait pas la facture énergétique, il serait excédentaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. S'il n'y avait pas de problèmes, tout irait pour le mieux !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Vous avez raison, il est heureux que nous ayons l'euro pour adoucir un peu les aléas de la spéculation sur les tarifs du baril. Il est également vrai que nous avons besoin d'une politique européenne renforcée, ne serait-ce que pour pouvoir peser de tout notre poids entre les acheteurs et les producteurs. Les choix faits par la France depuis trente ans sont des choix de sagesse, mais il nous faut maintenant préparer l'après-pétrole.

Quant à Total, je veux simplement rappeler que quand il fait des profits, c'est bon pour le contribuable, puisque l'État encaisse davantage de recettes fiscales (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des députés-e-s communistes et républicains*), cette entreprise étant imposée comme toutes les autres entreprises de France.

Enfin, puisque vous vous inquiétez beaucoup des tarifs, je ne sais pas quel est celui de l'arrogance, mais pour ce qui est de la facture pétrolière, vous devriez un jour nous rappeler le tarif socialiste. En effet, les régions socialistes ont massivement augmenté la TIPP : 500 millions d'euros pris aux contribuables ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Je m'explique mal que vous ayez passé ce point sous silence. Vous qui êtes intarissable lorsqu'il s'agit de relever tout ce qui vous paraît négatif, vous vous faites bien oublier sur tout ce qui concerne votre gestion des finances régionales ! Je vous ai écouté patiemment pendant tout le temps où vous avez parlé, monsieur Brottes, mais laissez-moi vous dire que je vous ai trouvé bien agressif pour peu de chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

PENSIONS DE RETRAITE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Rolland, pour le groupe UMP.

M. Jean-Marie Rolland. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur le niveau du pouvoir d'achat des retraites, sujet d'inquiétude pour certains de nos compatriotes, notamment les titulaires des plus petites pensions.

Nous avons voté, en août 2003, une réforme importante qui a permis de pérenniser le système de retraite par répartition auquel nos concitoyens sont particulièrement attachés. Néanmoins, les enjeux démographiques sont importants puisque, malgré les efforts des Françaises pour soutenir la natalité, l'espérance de vie augmente de trois mois par an. Si un Français sur trois a aujourd'hui plus de soixante ans, la proportion sera de trois sur cinq en 2040.

Monsieur le ministre, quelles sont les perspectives qui s'offrent à nous ? Au-delà de cet hémicycle, de nombreux Français, devant leur téléviseur, attendent votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Monsieur le député Rolland, vous avez parfaitement raison de le souligner, beaucoup de nos compatriotes ont leur retraite pour seul revenu. C'est pourquoi il était si important, avant toute autre chose, de sauver du naufrage annoncé notre régime de retraite par répartition.

Tous les Français le savent : on n'a rien sans rien ! Et c'est parce que nous avons sauvé la retraite par répartition que nous avons pu prendre des mesures de progrès social pour les retraités. Écoutez plutôt : 350 000 personnes ont pu prendre leur retraite avant soixante ans parce qu'elles avaient commencé à travailler entre quatorze et seize ans (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) ;...

M. Michel Herbillon. Voilà !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. ... la retraite de base des petits retraités a déjà connu deux augmentations de 5 % et une nouvelle est programmée pour 2008 ; le statut des conjoints d'artisans et de commerçants a été revu ; 300 000 petites retraites agricoles ont été revalorisées au début de 2007,...

M. Christian Vanneste. Très bien !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. ... de 20 % pour l'exploitant et jusqu'à 50 % pour le conjoint. Ce sont des mesures tangibles que nous n'avons pu prendre que parce nous avons eu le courage de faire ensemble cette réforme.

J'entends bien que certains à gauche, et Mme Ségolène Royal en particulier, veulent remettre en cause la réforme des retraites, moyennant quoi ils prétendent financer de nouveaux progrès sociaux.

M. Bernard Accoyer. Catastrophe !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Des progrès sociaux du reste dépourvus de toute ambition, puisqu'on annonce 5 % d'augmentation des petites retraites alors que nous les avons déjà augmentées de 10 % et que nous avons déjà programmé 5 % de plus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Il faut être raisonnable : la revalorisation des petites retraites est nécessaire, mais elle n'est possible que si l'on a le courage de la réforme. Ne racontons pas d'histoires aux Français ! (*Mêmes mouvements.*)

AIDES EUROPÉENNES À FINALITÉ RÉGIONALE

M. le président. La parole est à M. Gilles Bourdouloux, pour le groupe UMP.

M. Gilles Bourdouloux. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, nombre d'élus locaux s'inquiètent de l'absence de validation, par la Commission européenne, de la carte française des aides à finalité régionale. En effet, ces aides, attribuées par l'État *via* la prime à l'aménagement du territoire et par les collectivités terri-

toriales, sont indispensables pour développer l'emploi et soutenir nos entreprises, en particulier dans les régions les plus en difficulté.

L'on ne peut que se féliciter que vous ayez obtenu, monsieur le ministre, l'abandon de l'orientation qui avait été prise par la Commission européenne début 2005 et qui tendait à exclure totalement la France métropolitaine des aides à finalité régionale. De même, je salue votre initiative d'avoir organisé un large débat local, sous l'égide des préfets de région, pour aboutir à une délimitation des territoires zonés.

Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2007, bien que les engagements pris envers les entreprises puissent toujours être tenus, les aides ne peuvent plus en principe être attribuées, la Commission européenne n'ayant pas validé le nouveau zonage.

Monsieur le ministre, vous avez rencontré, le 31 janvier dernier, la commissaire européenne chargée de la concurrence. Pouvez-vous nous communiquer le calendrier qu'elle vous a donné pour une validation de la carte française des aides à finalité régionale qui sont indispensable pour maintenir et soutenir l'activité économique de nos territoires ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire. Monsieur le député Bourdouleix, vous l'avez rappelé, la carte des aides à finalité régionale permet à la France d'attribuer une prime à l'aménagement du territoire aux entreprises qui créent des emplois. Je veux rappeler que, sur la seule année 2006, j'ai pu financer 11 620 emplois grâce à cette prime à l'aménagement du territoire, soit 43 % de plus qu'en 2005.

Il se trouve qu'en juin 2005, avec l'entrée des dix nouveaux États membres, la France s'est trouvée exclue du dispositif. Nous ne pouvions l'accepter et nous avons obtenu, comme vous l'avez indiqué, que le dispositif soit reconduit. Pour autant, il fallait définir une nouvelle cartographie acceptable par le commissaire européen à la concurrence, Mme Neelie Kroes. Je remercie les nombreux élus locaux, de tous bords, pour le travail qu'ils ont effectué en relation avec nos préfets de région. Cela nous a permis de proposer à la Commission un zonage qui retient 5 500 communes sur nos territoires les plus fragiles. La Commission était dubitative et a même souligné la créativité dont avait fait preuve la France pour pouvoir proposer autant de communes qui soient éligibles à ce dispositif.

Je veux vous rassurer aujourd'hui, monsieur le député, ainsi que chacune et chacun d'entre vous : Mme Neelie Kroes m'a confirmé que, pour la période 2007-2013, la France métropolitaine se verrait reconduite dans sa capacité à attribuer une prime à l'aménagement du territoire. Aussi prendrons-nous, dans les semaines à venir, avec Nicolas Sarkozy (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), un décret qui nous permettra d'amplifier les aides par rapport à la période précédente...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. ... puisque l'aide par emploi créé passera de 11 000 à 15 000 euros. En outre, nous étendrons le bénéfice du dispositif aux reprises d'activité, ainsi qu'au maintien d'emplois en cas de risque de délocalisation. Vous le voyez, notre seule ambition en ce domaine est de soutenir les

territoires les plus difficiles en leur permettant d'attirer de nouvelles activités, de créer des richesses et des emplois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

OGM

M. le président. La parole est à Mme Martine Billard, pour les députés non inscrits.

Mme Martine Billard. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. (*« Il n'est pas là ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

La question des OGM fait régulièrement la une des médias. D'un côté, des rapports et des études mettent en garde contre les risques pour l'environnement et la santé publique ; de l'autre, les grandes firmes semencières multiplient les déclarations rassurantes. Entre les deux, les Français ont choisi : ils se prononcent à 86 % pour une interdiction temporaire des cultures OGM en plein champ. Ainsi, un site Internet a reçu en quelques jours la visite de plus d'un million d'internautes après avoir mis en ligne une émission de télévision sur les OGM. Nos concitoyens ont bien compris les dangers et les enjeux de la dissémination dans la nature de tels organismes génétiquement modifiés : risques de contamination d'autres plantes dont on ne peut mesurer les effets, risques pour les insectes indispensables à la chaîne alimentaire animale et à la pollinisation.

M. Francis Delattre. N'importe quoi !

Mme Martine Billard. Même en utilisant des semences exemptes d'OGM les récoltes sont contaminées à cause de la dispersion. Aucune coexistence n'est possible entre les cultures OGM et les cultures sans OGM. Compte tenu du refus affiché des Français de consommer des aliments contenant des OGM, il serait absurde d'être obligé d'importer des produits sans OGM faute d'une production nationale non contaminée, ce qui nous ferait d'ailleurs dire ensuite que nous importons trop.

La loi s'est perdue en chemin, le candidat ministre et sa majorité UMP ne voulant sans doute pas aborder un sujet qui rassemble les Français contre la politique du Gouvernement.

M. Jean-Marc Roubaud. La question !

Mme Martine Billard. Cette question ne sera donc pas examinée par le Parlement. Il est vrai aussi que, malgré les déclarations d'intention ou le vote de la Charte de l'environnement, l'UMP ne passe jamais aux actes sur les questions d'environnement (*« C'est faux ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et que les profits comptent plus que l'avenir de la planète. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

La saison des semences approchant à grands pas, et sous la pression du lobby des grandes firmes semencières, dont Monsanto qui en est à lancer des pétitions en direction du ministre, il semble que vous prépariez une série de décrets afin de permettre une extension des cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées.

M. Francis Delattre. Comme en Espagne et en Allemagne !

Mme Martine Billard. Leur publication sans débat devant l'Assemblée nationale serait un véritable camouflet pour notre démocratie et un danger pour notre environnement. Un tel acte de soumission à l'industrie semencière ne serait pas compris par nos concitoyens.

Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de publier ces décrets et quel en serait précisément le contenu s'agissant de l'information des voisins d'un champ d'OGM, de la distance minimale entre cultures, du fonds d'indemnisation, de la publication de registres départementaux des champs d'OGM et du contenu de ces registres ?

MM. Yves Cochet, Noël Mamère et Roger-Gérard Schwartzberg. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Permettez-moi, madame la députée, de vous rafraîchir la mémoire. Il n'existe, en France, qu'un seul OGM cultivé, le maïs MON 810, qui a été autorisé en 1998 par un gouvernement que vous souteniez. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Mme Jacqueline Fraysse. Répondez à la question !

M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Deux directives ont été adoptées, l'une en 1998 qui a été transposée, l'autre en 2001, qui ne l'est toujours pas. Il se trouve qu'en France, au-delà des directives qui sont d'ailleurs assez libérales (« *Pour sûr !* » sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains), le principe de précaution, adopté par le Congrès, fait désormais partie de notre Constitution.

M. Noël Mamère. Vous n'en faites rien !

M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce principe de précaution nous conduit à aller plus loin que les exigences européennes. Nous allons en effet transposer par décret la directive de 2001 en exigeant ce que nous n'avez jamais exigé, c'est-à-dire l'étiquetage des produits, des plans de surveillance et une durée limitée pour les autorisations, précautions que n'avait pas prises le gouvernement Jospin.

Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable. Très bien !

M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il y a deux manières d'aborder la question des OGM : celle de Mme Royal, totalement idéologique et démagogique, et la nôtre, responsable, consistant à souhaiter tirer profit des progrès scientifiques tout en respectant strictement le principe de précaution. C'est notre attitude. Elle est totalement opposée à la vôtre ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Jeudi 15 février 2007, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 3656, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale :

Rapport, n° 3671, de Mme Christine Boutin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,

Avis, n° 3675, de M. Jérôme Bignon, au nom de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire,

Avis, n° 3685, de M. Georges Fenech, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

À quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 3678, autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon :

Rapport, n° 3692, de M. Roland Blum, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Discussion du projet de loi, n° 3677, autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont ferroviaire sur le Rhin à Kehl :

Rapport, n° 3691, de M. André Schneider, au nom de la commission des affaires étrangères ;

(Procédure d'examen simplifiée – Article 107 du règlement)

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

À vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN-PIERRE CARTON

Prix du numéro : **1,80 €**

(Fascicules compte rendu et amendements)